

**ETUDE ARCHITECTURALE DES AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET PIC
DEUXIEME CONSULTANT-ARCHITECTE
TERMES DE REFERENCE**

1. CONTEXTE

Le Gouvernement Malagasy a obtenu un financement de la Banque mondiale pour une troisième phase du Projet Pôles Intégrés de Croissance (Projet PIC) : le « Projet de Transformation Economique pour une Croissance Inclusive » (PIC3).

Cette nouvelle phase permet d'ajouter, en sus du Tourisme et de l'Agribusiness, le Numérique en tant que nouveau secteur cible du Projet. Par ailleurs, elle permet d'étendre les zones géographiques d'intervention selon des priorités fixées par le Gouvernement. Aux quatre (04) zones d'intervention au titre du PIC2.2, à savoir les régions Diana, Atsimo-Andrefana, Anosy et l'Île de Sainte-Marie, viennent s'ajouter, au titre du nouveau Projet PIC3, six (06) nouvelles régions d'intervention : d'une part le corridor Est du pays incluant les régions Analanjirofo, Atsinanana, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo-Atsinanana, et d'autre part, la région Analamanga pour le secteur du numérique.

Le nouveau Projet s'inscrit dans un objectif de contribuer à la relance économique à la suite de la pandémie du COVID-19 qui affecte le pays depuis l'année 2020. L'objectif du PIC3 est de soutenir la croissance des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans les régions et les secteurs cibles.

Le Projet PIC est structuré autour de trois (03) composantes se renforçant mutuellement :

- Composante 1 : Attirer et retenir les investissements privés et lever les principales contraintes pour soutenir la reprise économique,
- Composante 2 : Lever les contraintes à l'investissement privé et améliorer la compétitivité économique locale pour soutenir la reprise dans les régions et les secteurs cibles – incluant les volets tourisme, agribusiness et numérique,
- Composante 3 : Soutenir la reprise et la croissance des PME et de l'entrepreneuriat dans les secteurs et les régions cibles.

Les axes d'intervention du volet tourisme du Projet PIC3 comprennent le renforcement de la gouvernance institutionnelle, la promotion touristique de la destination Madagascar, le développement et la promotion touristique des destinations régionales, la diversification des offres en produits touristiques et l'amélioration des offres en services touristiques.

La diversification des offres en produits touristiques inclut entre autres le programme de valorisation touristiques de sites consistant notamment à la mise en place des structures gestions de sites concernés, l'aménagement et la construction d'infrastructures d'embellissements urbains ou d'infrastructures touristiques, et l'accompagnement lors de la gestion opérationnelle et d'exploitation. L'amélioration des offres en services touristiques inclut entre autres les actions relatives à la promotion des investissements hôteliers consistant notamment la recherche et la sécurisation foncière, et le développement de projets d'investissements (plan sommaire, infrastructure de viabilisation, ...).

Un Consultant Architecte a été récemment recruté pour assurer les études architecturales relatives aux aménagements et constructions d'infrastructures touristiques au sein des Parcs nationaux et réserves gérés par Madagascar National Parks qui seront soutenus par le projet.

D'autres sites à vocation touristiques feront encore les objets d'études architecturales.

A ce titre, le Projet PIC recrute un deuxième Consultant Architecte individuel national pour mener les études architecturales liés à l'amélioration et la diversification des offres en produits touristiques dans les zones d'intervention du Projet.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Cette mission contribue principalement aux actions relatives au lever des contraintes en matière d'investissements et à l'amélioration de la compétitivité touristiques à travers l'amélioration et à la diversification des offres touristiques dans les zones d'intervention du Projet PIC.

3. ETENDUE DE LA MISSION

- Le Consultant Architecte interviendrait dans les divers programmes liés à l'amélioration et la diversification des offres touristiques dont les sites/ destinations concernés seront convenus avec l'unité de gestion du projet sur la base des priorités du projet.

Pour chaque site nécessitant l'appui du Consultant, ce dernier fournira au Projet et à ses partenaires une assistance technique relative à :

- La conception et étude architecturale des infrastructures touristiques,
- L'élaboration de documents techniques d'aménagement et construction,
- Dans les cas où les aménagements proposés sont validés, avec des fonds disponibles, le contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et de construction.

A titre non exhaustif, les activités à confier au Consultant comprennent :

3.1. Conception et étude architecturale des infrastructures touristiques

Cette partie de la mission vise essentiellement à concevoir et prioriser les options d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques à réaliser dont les activités à mener par le Consultant consistent à :

- Identifier et analyser les paramètres déterminant du projet d'aménagement et de construction ;
- Concevoir et proposer des options d'aménagements et ouvrages à réaliser alliant esthétique, sécurité et durabilité, tout en tenant compte des paramètres déterminants pour le développement du tourisme ;
- Prioriser avec les parties prenantes du projet les options à développer et à réaliser.

3.2. Elaboration de documents techniques d'aménagement et de construction

Sur la base des résultats de la partie relative à la conception et étude architecturale des infrastructures touristiques, le Consultant aura à définir en détail les types d'aménagement et de construction à concrétiser. Les activités à mener consisteront à :

- Etablir l'Avant-Projet Sommaire (APS) du plan d'aménagement retenu, incluant les coûts estimatifs des travaux et le calendrier prévisionnel d'exécution,
- Appuyer les spécialistes en infrastructures du Projet PIC dans l'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé (APD) et du Dossier d'Appel d'Offre (DAO).

3.3. Contrôles et surveillances des travaux d'aménagement et de construction

Sur la base des documents d'études, de l'APS et de l'APD ainsi que du DAO, le Consultant participera aux contrôles et surveillances des travaux d'aménagement et de construction pour chaque projet à mettre en place. Les activités à mener par le Consultant consistent principalement à :

- Appuyer les spécialistes en infrastructures du Projet PIC et/ou du Bureau d'études en charge de la mission de contrôle et surveillance dans le suivi, le contrôle de la mise en œuvre des travaux et la bonne la coordination des activités
- Accompagner l'entreprise en charge des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques dans la réalisation des travaux : respect des aspects esthétiques et des plans architecturaux, respect des spécifications techniques... ;
- Participer à la réception technique des travaux.

4. LIVRABLES

Pour chaque site/destination touristique concerné, les livrables à demander comprennent :

- **Options d'aménagement** : au moins au nombre de trois (03), incluant un mémoire technique présentant une brève analyse SWOT, des croquis d'aménagement et de construction, et le budget estimatif correspondant à chaque option,
- **Un Avant-projet Sommaire (APS)**, incluant un dossier des solutions préconisées sous formes de plans, les aménagements paysagers, les conceptions architecturales des infrastructures, des présentations en plan, 2D et 3D, les normes de construction, les options techniques et le cout estimatif,
- **Un Avant-projet Détaillé (APD)**, incluant les données topographiques, les indications de matériaux de construction et leurs spécifications, les normes de conception, les notes de calcul (génie civil), les calculs d'avant métré de quantités, les plans, les Spécifications Techniques Détaillées (CCTP),
- **Éléments et recommandation pour l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offre (DAO)**, incluant le Bordereau Détails Quantitatifs Estimatifs (BDQE) des travaux et les recommandations techniques correspondantes,
- **Un rapport final de suivi**, incluant les rapports relatifs au contrôle et surveillance, avancement des travaux, les problèmes rencontrés et les solutions préconisées.

Outre les rapports, le Consultant aura à élaborer pour chaque étape des présentations synthétiques qui serviront aux réunions de présentation/ validation avec le Projet PIC, l'équipe de la Banque mondiale, et les entités parties prenantes à chaque projet d'aménagement.

5. ORGANISATION ET DUREE DE LA PRESTATION

Avant le lancement de chaque projet d'aménagement,

- le Projet PIC3 remettra au Consultant les informations et données disponibles ainsi que les termes de référence et un ordre de mission concernant le projet d'aménagement à lancer avant le démarrage du travail pour chaque site,
- le Projet PIC3 et le Consultant s'accordent notamment sur les résultats attendus, la durée et le calendrier de la mission et les besoins connexes à la réalisation de la mission.

Le démarrage de la mission sera prévu en Septembre 2024.

La durée estimative de cette mission est de 100 homme-jours étalés sur 18 mois

Une évaluation des travaux fournis sera à réaliser après 6 mois avant de poursuivre le contrat.

Le Consultant sera rémunéré au forfait selon des modalités à définir entre lui et le Projet PIC3.

Le Consultant devra effectuer de descentes dans chaque lieu de projet d'aménagement.

6. PROFIL RECHERCHE

- Architecte aménagiste, ou DPLG ou Masters,
- Disposant au moins 5 années d'expériences professionnelles
- Membre de l'Ordre des Architectes de Madagascar,
- Solides expériences dans l'aménagement de sites à vocation touristique,
- Expériences probantes dans la conception et la supervision des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques,
- Expériences en contrôle et surveillance de travaux de construction,
- Maîtrisant l'outil informatique (Office, MS Project, AutoCAD/ Archicad ou autres logiciels),
- Résident à Madagascar et disponible pour des missions de descente sur terrain.